

Défi Jeunesse Vélo Plein Air 2024 14-17ans – Conditions de participation

J'accorde l'autorisation à l'Association du cancer de l'Est du Québec de me photographier et d'utiliser mon nom ainsi que toute photographie et image vidéo de moi-même dans le cadre du Défi Vélo Plein Air 2024. Je déclare consentir à ce que les photos et séquences vidéo prises lors du Défi Vélo Plein Air et dans lesquelles j'apparais soient utilisées à la discrétion de l'Association du cancer de l'Est du Québec sans limite de temps ni de lieu et via tout moyen de communication ou médium de diffusion.

Je m'engage aussi à respecter toutes les directives du Défi Vélo Plein Air et reconnais avoir pris connaissance, préalablement à mon inscription, des règlements suivants :

1. La date limite d'inscription au Défi Vélo Plein Air 2024 est le 14 juin 2024 ou lorsque le nombre maximal d'inscriptions sera atteint;
2. Chaque participant du défi jeunesse, âgé entre 14 et 17 ans doit obligatoirement s'inscrire avec un adulte accompagnateur.
3. Le formulaire de consentement parental doit être signé par un parent ou un tuteur légal. Si le parent/tuteur légal ne prends pas part à l'événement, le formulaire doit indiquer clairement qui sera la personne responsable de la personne mineure.
4. En plus des frais d'inscription, chaque participant du défi jeunesse s'engage à récolter un minimum de 275 \$ en dons à l'Association du cancer de l'Est du Québec à remettre au plus tard le 8 juillet 2024. Aucun participant ne prendra le départ sans avoir remis les éléments suivants qui sont accessibles sur sa page personnelle du site www.defivelopleinair.org : sommaire de votre collecte, grilles de dons, bordereaux de dépôt et sommes correspondantes;
5. Pour toute annulation après le 3 juillet 2024, un montant minimum équivalent à **50 % de la cagnotte, soit 137.50 \$**, sera réclamé au participant;
6. En cas d'annulation, les remplacements seront effectués en fonction de la liste d'attente ou selon les priorités identifiées par l'organisation;
7. Seuls les vélos de route - gravel bike et cyclocross - seront acceptés (pas de vélo hybride ni de triathlon);
8. L'hébergement des cyclistes se fera en occupation double, le participant du défi jeunesse sera jumelé avec son accompagnateur(trice)
9. Un seul sac sera permis par cycliste;
10. Veuillez noter qu'il est strictement interdit d'altérer le chandail officiel du Défi Vélo Plein Air et de modifier les photos de l'événement.

Je reconnais être conscient des risques encourus par la pratique du vélo, des dangers relatifs à la pratique de ce sport en groupe sur la route ainsi que des risques de bris mécanique, de blessure et de vol lors de l'activité organisée, incluant le transport. Par conséquent, je renonce à tout recours de ma part ou de la part de mes héritiers, exécuteurs ou administrateurs contre l'Association du cancer de l'Est du Québec, son personnel, ses bénévoles, ses commanditaires, ses partenaires et leurs employés ainsi que toute autre personne participant ou présente à cette activité de toute responsabilité à l'égard de pertes, dommages ou blessures subis ou à mes biens et qui peuvent découler ou survenir à l'occasion de ou durant la participation à cette activité et je renonce à tout droit relativement à ce qui précède. Je reconnais que je ne recevrai aucune somme d'argent dans l'une ou l'autre des éventualités décrites ci-dessus. De plus, je m'engage à agir avec civisme et respect d'autrui pendant toute la durée de l'activité.